

REVUE BELGE  
DE  
NUMISMATIQUE

ET DE SIGILLOGRAPHIE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

---

DIRECTEURS :

MM. VICTOR TOURNEUR ET MARCEL HOC

---

— 1930 —

QUATRE-VINGT-DEUXIÈME ANNÉE



BRUXELLES

PALAIS DES ACADÉMIES

DES PRESSES DE  
L'IMPRIMERIE J. VROMANS

1931

# Méreaux Gantois et soi-disant Gantois

---

## A. - Quatre Méreaux Gantois

Le Bureau de bienfaisance de Gand a déposé en 1912 aux Archives de la ville un monceau de documents provenant de l'ancienne Chambre des pauvres et des tables du Saint-Esprit des établissements religieux.

Ce fonds m'a fourni la substance d'une étude sur quelques méreaux de la série alignée dans les vitrines du Cabinet communal de numismatique.

Pur effet du hasard, les quatre pièces choisies rappellent le souvenir de personnes qui habitaient la paroisse de Saint-Michel, la paroisse la plus riche en fondations.

### MÉREAU DE PIERRE DE BEVERE



*Droit.* Armoiries des de Bevere dans un écu échancré : de gueules au chevron d'argent accompagné au canton dextre du chef d'une étoile (d'or) (1). Légende : DE · BEVERE · ANNO · 1696.

---

(1) RIETSTAP, conformément à quelques manuscrits, ne donne pas l'étoile ; elle figure, à l'église Saint-Michel, sur les pierres tombales du père et de la sœur de Pierre de Bevere.

R. S<sup>t</sup> M. entre deux palmes en sautoir.

Étain, 31 mm. (Moule en schiste au Cabinet de la ville de Gand.)

Acquise avec son moule en 1874 à la vente de la collection Speelman, la pièce a commencé par figurer dans une vitrine du musée archéologique. Une étiquette, rédigée d'après le texte d'un catalogue manuscrit de ce dépôt, interprétait les lettres du revers par *Sanctus Martinus*, justement ce qu'il fallait pour désorienter les chercheurs désireux de renseignements au sujet du personnage : il n'y a rien à trouver dans les écritures de la manse du Saint-Esprit de Saint-Martin, l'église de la paroisse d'Akkerghem. Celles de Saint-Michel, au contraire, portent plusieurs mentions de messes anniversaires avec distributions de pains au nom de « Pieter de Bevere » et une au nom de « heer raede Pieter de Beveren ». Qui dit *raad*, dit conseiller ou membre du Conseil de Flandre. Dès lors, il n'y a plus qu'à recourir à une histoire de cette institution, celle des van der Vynckt (1), par exemple. On ne tarde pas à apprendre que l'homme dont on se préoccupe vivait au XVI<sup>e</sup> siècle, d'où l'on conclut que les méreaux de 1696 furent substitués par refonte à d'autres plus anciens, dont aucun ne nous est parvenu (2).

Pierre de Bevere, seigneur de Zeveren, fils de Germain, avocat, enterré à Saint-Michel en 1532 (3), et d'Isabeau Roose, fille d'un maître à la Chambre des comptes à Lille, fut successivement greffier de Courtrai, greffier du Conseil de Flandre et conseiller au dit conseil. En cette dernière qualité, il fut désigné par les États-Généraux des Pays-Bas pour conclure et signer le 8 novembre 1576 la Pacification de Gand. Les mêmes États le nommèrent dans la suite au Conseil d'État. Il vivait encore en 1588.

Il avait épousé Josine de Velaere, qui lui donna un fils et plusieurs filles. Comme lui, sa sœur Isabelle (†1584), femme

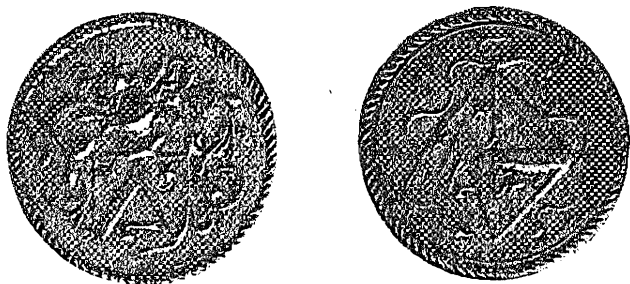
(1) Bibliothèque de l'Université de Gand, 2 vol. in-folio (manuscrit).

(2) D'énormes quantités de méreaux ont disparu par la refonte. Voir ma notice sur les méreaux d'églises dans cette revue, p. 257. Jusqu'à présent, je n'ai rencontré qu'une seule allusion à une opération de ce genre : « Betaelt over het vergieten van looden IIIJ st. gr. » (St-Michel, comptes de 1675-78, in fine).

(3) *Inscriptions funéraires de la Flandre Orientale*. Églises paroissiales. Saint-Michel, I, p. 286.

d'Antoine van de Kerchove, dit van der Varent (†1574), fit à Saint-Michel une fondation qui est mentionnée dans le registre des Parchons à la date du 10 avril 1676. Celle de Pierre consistait en une distribution annuelle de 146 pains de 2 gros et 2 gros en monnaie. Après 1763, la diminution de la valeur de l'argent et la suppression des dons en numéraire amenèrent la table du Saint-Esprit à opérer plusieurs modifications dans la répartition de la libéralité et finalement on ne distribua plus aux pauvres que 50 pains de 8 gros. Il en fut ainsi jusqu'à l'effondrement de l'ancien régime (1).

MÉREAU DE JEAN-BAPTISTE MAES ET DE SUZANNE-JACQUELINE BAERT



*Droit.* Dans un champ entouré d'une corde, l'écu de Maes : de sable au chevron d'or accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'une doloire, surmonté d'un casque avec lambrequins, sommé d'une étoile entre un vol.

℞ Dans un champ entouré d'une corde, un écu en losange, parti de Maes et de Baert et soutenu par une cordelière. Les armoiries de Baert : de sable à la fasce d'argent accompagné en pointe d'un chien courant du même.

Étain, 37 mm.

(1) A la fin du tome I des *Inscriptions fun. de la Fl. Or.* (p. 315 et suiv.) est reproduit un tableau des distributions faites à Saint-Michel au début du XVIII<sup>e</sup> siècle. Des additions datant de plus tard sont indiquées entre crochets. On y lit : « Ten se'ven Sint-Martinsdaeghe (11 novembre) de provene van m' Heer Pieter de Bevere : een hondert zessenveertich broeden van twee grooten 't stuck ende twee grooten in ghelde, waarom de vrienden moeten hebben XLVIIJ looden [nu maar 50 broeden van 8 grooten]. »

Herckenrode donne les armes de J.-B. Maes avec un embryon de notice. La difficulté paraissait devoir être de connaître les émaux et les couleurs de celles de la compagne de sa vie, qui ne figurent dans aucun traité moderne de généalogie. Elles se trouvent heureusement ailleurs, notamment dans l'ouvrage déjà cité des van der Vynckt : un Baert était greffier du Conseil de Flandre en 1486 (1). Petit à petit, les états de biens, les papiers de familles et les registres de l'état civil sont venus compléter la documentation sur ce joli méreau anépigraphe, qui, exposé par son propriétaire à Gand en 1913 (2), a passé depuis dans le cabinet de la ville.

Jean-Baptiste Maes, fils de Luc, avocat au Conseil de Flandre, et d'Anne Baert (3), fut anobli par Philippe IV le 19 décembre 1664. Cette élévation dans le rang social l'amena à choisir les meubles de son écu. Il épousa le 28 janvier 1666 à Saint-Michel, sa paroisse, une cousine issue de cousins germains. La proche parenté exigea une dispense ecclésiastique : « vigesima octava Januarij An. 1666 matrimonium contraxer (unt) cum dispensatione trium bannorum et super tert(io) consanguinitatis gradu Dllus Johs Bapt. Maes et Dlla Susanna Jacoba Baert presentibus Dominis Jacobo Baert et Maes adtis (advocatis) curiae Fandriae » (4).

Jean-Baptiste mourut au début de septembre 1680. Les frères Cellites ou Alexiens furent chargés de son enterrement (9 septembre) (5). Sa femme l'avait précédé dans la tombe. Il laissait un fils mineur, à qui sera consacrée la notice suivante. Comme il n'y a aucune trace de fondation au nom du défunt, il faut voir dans son méreau un souvenir distribué aux parents et aux amis à l'occasion des funérailles. C'est donc un méreau d'obit.

(1) *L'Art ancien dans les Flandres*, Gand, 1913, p. 303 du catalogue.

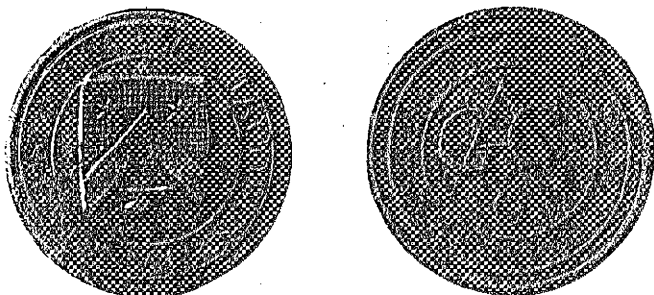
(2) Voir aussi f<sup>o</sup> 258 v<sup>o</sup> du manuscrit de P.-J. MAES, *Verzameling der Wapen-schilden van de Abdyen, Abten, Abdissen, ... binnen Gent*.

(3) *Archives de la ville de Gand*. Etats de biens et papiers de famille.

(4) *Ibid.*, Registre des mariages à Saint-Michel (sud).

(5) *Ibid.*, Registre des Cellites (enterrements).

## MÉREAU DE JACQUES-FRANÇOIS MAES



*Droit.* Les armoiries familiales. Légende: Jor·JACOBUS FRANCISCUS·MAES.

℞ Un grand A dans lequel viennent s'entrelacer les lettres, plus petites, G et C (initiales des mots: Gent, Arme Camer). En dessous 6. Légende: BEATI MISERICORDES.

Diamètre, 37 mm. (Moule en cuivre au Cabinet de la ville.)

Jacques-François était le fils de Jean-Baptiste Maes et de Suzanne-Jacqueline Baert qui précèdent. De son grand-père maternel, l'avocat Jacques Baert, il tenait le titre de seigneur de Zeebrouck. Mineur à la mort de son père, il fut placé sous la tutelle de son oncle paternel, Luc Maes, également avocat, et de son oncle maternel, Alexandre de Gourneval, qui avait épousé Marie-Josine Baert, veuve de l'avocat Pierre de Mey (1).

On connaît de Jacques-François un testament daté de 1709, auquel il ajouta des codicilles en 1710, 1720 et 1723. Il finit par l'annuler et en fit un nouveau le 31 octobre 1725, moins d'un mois avant sa mort; il fut, en effet, enterré le 22 novembre par les soins des frères Cellites (2).

L'acte de 1709 stipulait qu'à la Chambre des pauvres incombaient les frais des funérailles et des messes et encore d'une distribution de pains de six livres, tous frais à couvrir au moyen des intérêts d'une somme qu'il lui légua. Il n'est pas douteux que ces dispositions étaient en grande partie maintenues dans le texte de 1725, qui a disparu à une date relativement récente des archives du Bureau de bienfaisance où il était con-

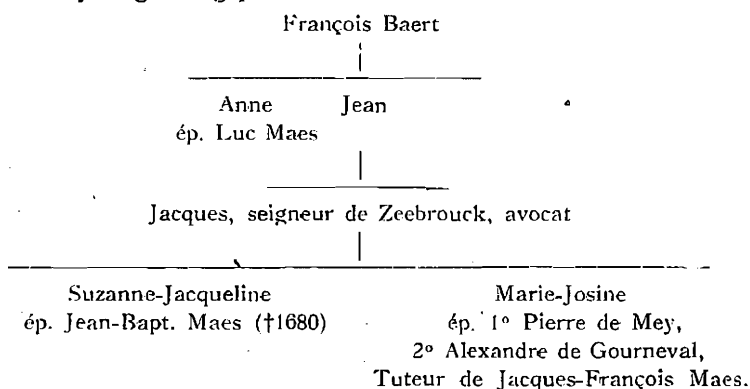
(1) Voir la note 3, p. 240.

(2) Voir la note 5, p. 240.

servé (1). S'il en était autrement, s'il n'y avait pas eu un legs en faveur de la Chambre des pauvres, que signifierait le méreau décrit plus haut? Il est question au moins trois fois dans les écritures de l'institution « d'aumônes hebdomadaires de trois sous à donner à dix ménages pauvres assistant à la messe du vendredi » (2). Cette libéralité n'avait rien de commun avec l'emploi du méreau. A quoi pouvait-il servir?

On sait que la Chambre créée par Charles Quint en 1531 disposait d'une série de plombs dont les moules existent d'ailleurs et qui portent respectivement un des quatre chiffres 3, 4, 5 ou 6, ceux-ci devant être interprétés par 3, 4, 5 ou 6 unités de l'espèce distribuée par ses soins. Sur le méreau de 1725, le chiffre 6 ne peut, d'après le texte de 1709, désigner que six livres de pain. Du reste, l'usage prédominant à Gand était de faire distribuer par testament des pains de trois, de quatre, de cinq ou de six livres, couramment appelés des drieponders, des vierponders, des vijfponders et des zesponders. Nous sommes donc ici en présence de zesponders et loin, bien loin de l'explication de Minard : « Le sieur Maes était président de la Chambre des pauvres de Gand (!) et donnait ce méreau aux pauvres qu'il favorisait pour lequel ils recevaient six sous (3). »

**Crayons généalogiques des membres cités des deux familles.**



(1) Note marginale dans l'Inventaire du dépôt fait par le Bureau de bienfaisance aux Archives de la ville.

(2) *Archives de la ville*, Chambre des pauvres, registres nos 1459, 1463 et 1467.

(3) L. MINARD-VAN HOOREBEKE, *Description de méreaux*, p. 377, n<sup>o</sup> 7.

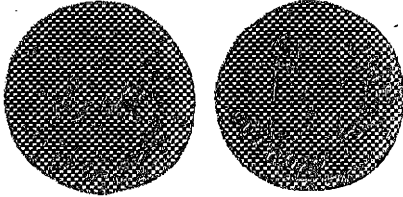
Luc Maes, avocat  
ép. Anne Baert

Jean-Baptiste (†1680)  
ép. Suzanne-Jacqueline Baert

Luc-François, avocat,  
tuteur de Jean-François

Jacques-François  
seigneur de Zeebrouck (†1725)

MÉREAU DE LIÉVIN VAN POTTELSBERGHE ET DE LIÉVINE  
DE STEELANT



*Droit.* Parti de van Pottelsberghe, de sable au cor de chasse d'argent, embouchure à dextre, au chef d'or, et de de Steelant, de gueules à la fasce d'argent frettée d'azur. Légende: +LIVI +DE+ POTTELSB' +ET+ LIVĀ +DE S.

℞ Ciboire surmotné d'une hostie, entre deux croix à double traverse. Légende: + TEELĀT + EI' + VXOR + FŌDA-TORES.

Cuivre, 26 mm.

M<sup>me</sup> veuve Brunin a bien voulu faire abandon à la ville de cette petite pièce mise en dépôt par son regretté mari dans une vitrine du Cabinet dont il était le diligent conservateur. Jeton obituaire plutôt que méreau et malheureusement fruste, elle rappelle des événements intéressants et deux noms importants de l'histoire de la Flandre.

Liévin van Pottelsberghe, fils de Liévin et de Liévine Snibbers, chevalier, seigneur de Vinderhaute, Meerendré, etc., fut successivement receveur général des aides et du domaine en Flandre, membre du Conseil de Flandre et du Conseil privé, maître des requêtes. Il épousa à Tamise Liévine de Steelant, fille de Jean et de Catherine de Nève. De ce mariage naquirent



trois fils. Le dernier survivant, François, mourut en 1544. Son père était décédé le 29 juillet 1531. Sa mère trépassa à son tour le 3 avril 1562 (1).

La famille van Pottelsberghe avait des sièges réservés à Saint-Michel, dans une chapelle latérale. Aux ornements que cette partie de l'église devait à ses ascendants, Liévin et sa femme s'étaient complu à en faire ajouter d'autres dont on vante la magnificence : autel sculpté et rehaussé de leurs écus et de leurs devises ; clôture à la grille de cuivre et leur tombe qui s'élevait d'un demi-pied au-dessus du sol et que couvraient deux gisants en métal. Avant la fin du siècle, tout avait disparu sans laisser de traces, par le fait des iconoclastes, pense-t-on (2).

Victor van der Haeghen a relaté dans une notice publiée dans la *Biographie nationale* les nombreuses libéralités des époux. Je ne veux m'occuper ici que de la dernière. Le 20 mai 1529, ils se présentèrent devant les échevins avec un cortège de témoins, parmi lesquels le recteur des Hiéronymites, les curés et les maîtres des pauvres de Saint-Michel. Dans une séance solennelle furent annulées les dispositions prises au cours des années précédents envers les religieux précités, spécialisés dans l'instruction de la jeunesse, pour être remplacées par d'autres qui font l'objet d'un long procès-verbal et de l'acte détaillé en quatre-vingt-seize articles d'une fondation perpétuelle.

De ce document furent faites diverses copies, dont une pour le couvent. Elle se trouve aujourd'hui aux Archives de la ville, magnifique registre relié, en tête duquel se voit une délicieuse miniature aux armoiries émaillées. J'analyse rapidement le contenu.

Les époux avaient créé précédemment dix bourses d'études. Le nombre est porté à treize. Suivent les mesures qui concernent les jeunes gens, les « enfants van Pottelsberghe », qui doivent appartenir à des familles pauvres, mais honorables. Puis vient la fondation de quatre « jaergetyden » ou anniversaires

---

(1) *Annuaire de la noblesse de Belgique*, XII (1858), et VICTOR V. D. HAEGHEN, *Inventaire des établissements religieux aux Archives de Gand*, 1<sup>er</sup> livr., p. 87 et suiv.

(2) *Inscriptions funéraires de la Flandre Orientale*. Eglises paroissiales, I, Saint-Michel, p. 246.

et de messes de requiem dans la chapelle du nom de Jésus où les conjoints seront enterrés; d'où les dispositions relatives à leur sépulture à Saint-Michel et des instructions pour les services religieux. A chaque messe, 144 pains blancs de bon froment et du poids d'une livre seront distribués à des personnages privilégiés qui sont énumérés. A chacun des quatre anniversaires, il y aura 60 pains de froment de quatre livres et dans chaque pain un « vlaemsche stuyver ». Sont énumérés onze magistrats, fonctionnaires et membres du personnel de l'église qui recevront chacun deux plombs, soit vingt-deux au total; les trente-huit autres iront aux fondateurs et à leurs héritiers et successeurs.

Il n'est pas téméraire d'affirmer que le méreau-jeton décrit plus haut a trouvé son emploi dans les distributions des premiers temps. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, il est toujours question de la fondation van Pottelsberghe dans les papiers de l'église et de sa messe du Saint-Esprit, mais tous les chiffres sont fort réduits par suite de la dépréciation de l'argent. J'emprunte à une liste des anniversaires (1750 environ) le texte suivant :

Fondatie Pottelsberghe 4 maels 's jaers (1 <sup>ste</sup> sondagen febr., meye, ooct. en 9bre). H. Geest misse met een priester	0- 5-0	
's Maandaghs naer elken daghen messe duplex	0-10-0	
Aen bailliu voor alles te besorgen, de looden te dragen	0- 0-6	
		£ 0-15-6
40 brooden van vier gr. met 2 gr. in ghe'de		1- 0-0
40 witte brooden van twee stuyvers d'helft voor de vrienden, d'helft voor clerge		0- 6-8
		2- 2-2
vier mael bedraght		8- 8-8

La dépense annuelle s'élevait donc à moins de neuf livres là où à l'origine se dépensaient des dizaines de livres, entretien des boursiers non compris. La note se termine par ces mots : « ten jare 1521... was eene seer ample fondatie van verscheyde diensten, oock gemengelt met eene fondatie aen arme scholieren die men gelooft alsnu het kneghtiens huys » (1). Ainsi une

(1) *Archives de la ville, Saint-Michel, n° 53.*

partie de la dotation aurait passé à l'orphelinat des garçons. Quant aux « fraters », ils avaient disparu de Gand vers 1569 et le séminaire de création récente alors avait occupé leur établissement, c'est-à-dire l'ancien château de Gérard le Diable, affecté postérieurement à divers usages et aujourd'hui au dépôt des Archives de l'Etat.

## B. - Quatre Méreaux soi-disant Gantois

Les listes de méreaux gantois qui figurent dans le catalogue de l'Art ancien à l'exposition de 1913, contiennent au moins quatre mentions de pièces qui n'auraient pas dû s'y trouver. Ce sont dans l'ordre alphabétique les méreaux du Breucq (p. 307), Duwin (p. 307), van der Saren (p. 303) et Valery (p. 309).

### LE MÉREAU DU BREUCQ

Les *Annales de la Société d'émulation pour l'étude de l'histoire... de la Flandre Occidentale* et l'ouvrage de J. Gailliard, *Bruges et le Franc*, donnent d'amples détails sur Jean du Breucq, qui, issu d'une famille du nord de la France, vécut à Brugès et fut enterré à Lophem. Laissons au confrère qui se chargera de publier un complément des *Méreaux brugeois* la satisfaction de faire revivre le personnage.

### LE MÉREAU DUWIN

Voici une pièce qui porte, sous des armoiries, *Obit 30 + + + 9bris 1779*. Le revers est lisse. Le droit doit donc décider seul s'il est d'Auvray ou de Duwin, dont les armoiries ont plusieurs points de ressemblance : de part et d'autre, un champ d'azur et un chevron accompagné en chef de deux étoiles et en pointe d'un oiseau. Je néglige pour l'instant le nom de l'oiseau et les métaux des chevrons et des étoiles, parce que le manque d'habileté du graveur peut être mis en cause et empêcher de lever le doute. Ce qui ne l'empêche pas, c'est le nombre des rayons des étoiles, c'est aussi la date du décès. Or, deux étoiles à cinq rais d'argent et une canette du même, c'est Auvray ; le 30 novembre 1779, c'est le jour de la mort à Anvers du chanoine

Claude Auvray, comme l'a établi mon confrère et ami Jos. de Beer dans la *Revue* de 1929. Rendons donc à César ce qui est à César et à Anvers ce qui est à Anvers.

#### LE MÉREAU BARBE VAN DER SAREN

Quelques mots d'abord de la personne. Veuve de Henri Vilain, dit l'auteur déjà cité d'un catalogue manuscrit du musée de Gand, veuve et enterrée à côté de son époux à Alost en 1614. Méreau renouvelé en 1660, ajoute-t-il. Double erreur, erreur de lecture, puisque la pièce porte A° 1668, et erreur de personne, attendu que sur de nombreux documents qui la concernent, on lit *volgens het testament van 30 april 1668* (1). Il s'agit d'une autre Barbe, Barbe-Josine, arrière-petite-fille d'un frère de la précédente.

Célibataire, elle testa à la date indiquée, mais vécut plus de deux années encore. Morte le 2 juillet 1670, elle fut enterrée au couvent des Dominicains (2), qui lui dut une fondation. Elle en avait fait deux autres, une dans chacune des églises paroissiales de Saint-Michel (3) et de Saint-Sauveur (4). En dehors de ces manifestations de sentiments pieux, sa charité s'exerça encore et surtout au profit de la Chambre des pauvres.

Celle-ci commanda aussitôt un moule en vue de la fabrication des méreaux voulus pour les distributions de pains prescrites par la défunte. Il devait être en cuivre comme tous ceux que l'institution avait acquis antérieurement et qui sont conservés aujourd'hui au Cabinet de la ville. Dans cette collection figurent aussi la moitié du moule van der Saren qui correspond au droit du méreau, et l'empreinte de ce droit que je reproduis et décris sommairement.

Dans la partition de *dextre* du losange qui occupe le champ, armoiries des van der Saren : d'azur au sautoir d'or. Légende :

(1) *Archives de la ville de Gand*, Chambre des pauvres, Reg. n° 1459, 1464 et 1467.

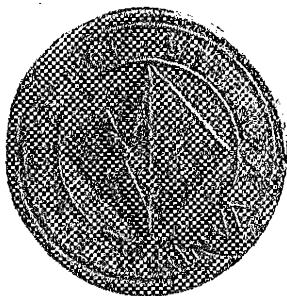
(2) *Ibid.*, Reg. des décès : « Eodem anno (1670) 2 Julij. Obijt Domicella Barbara Judoca vander Saren, sepulta 4 in sepulchro nob. Dni Roberti Hellijn. R.j.P. »

(3) *Archives de la ville*. Fondations à Saint-Michel, n° 53.

(4) *Ibid.* Chambre des pauvres, Reg. n° 1467.

## BARBARA VAN DER SAREN · A° 1668.

Etain, 37 mm.



Non seulement il n'est pas question d'un revers, mais un examen attentif apprend que le droit du moule n'est pas achevé : à la différence des autres demi-moules taillés pour la Chambre des pauvres — et ils sont nombreux — il n'a pas de rigole pour l'introduction du métal en fusion ; au surplus, il a l'aspect d'un instrument neuf ou à peu près neuf, d'un instrument qui n'a pas été employé. La conclusion est facile à tirer. Les gouverneurs de la Chambre des pauvres de 1668, amenés à vérifier l'état du travail du graveur, ont constaté que placer les armoiries d'une femme dans la moitié dextre d'un losange constituait une faute grave, une ignorance absolue des lois de l'héraldique qui engageait leur responsabilité, et le travail a été arrêté tout net.

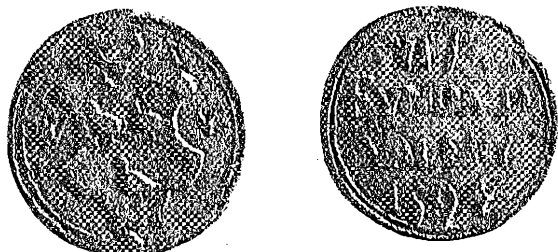
On sait qu'au Cabinet de la ville est conservé le moule en cuivre commandé en 1725, à la mort de Jacques-François Maes. Les points de repère prouvent sans doute possible que le revers a été fait spécialement pour son droit. Moyennant quelques précautions dans le détail desquelles je ne puis entrer ici, la combinaison de ce revers avec le demi-moule van der Saren a donné naissance à une pièce que Minard (1) décrit gravement : un droit de 1668 avec un revers de 1725 !

Il va de soi que, prévenus, les collectionneurs sauront désormais le cas qu'ils doivent faire et de ce produit et même de l'empreinte du droit van der Saren.

---

(1) *Description de méreaux*, p. 378, n° 8.

## LE MÉREAU VALERY



La pièce porte au revers 1594 et une variété, 1597. On a vainement fouillé les archives de la ville et les ouvrages de généalogie pour se renseigner sur un personnage du nom de Valery ayant vécu à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle. Je le comprends. La solution du problème devait être demandée aux archives de l'évêché, car j'ai la conviction que Valery et le chanoine Guillaume Del Vael sont un seul et même homme.

Feu Brunin a décrit le méreau — fait à la mort du chanoine, en 1605 (1). C'est le même écu échancré, suspendu à un nœud ; ce sont les mêmes corbeaux de sable. Ce sont aussi les initiales du personnage, W(ilhelmi) V(alerii), Valerii étant le génitif de Valerius, forme latinisée du nom ; mais le graveur a fait des deux *i* un *y*. Le chanoine a profité du renouvellement du méreau en 1597 pour corriger le texte défectueux : *fonda(tio) D(omini) Valery* du revers est ainsi devenu *fonda D. Valerii*.

Tout ceci suppose des méreaux faits du vivant du donateur. Parfaitement. Les exemples ne manquent pas. J'en choisis un dans la série traitée par Brunin : Laurent van den Haute (2).

Concluons. Il n'y a pas de méreaux Valery, mais il y a deux et même trois méreaux Del Vael. Le dernier mot appartient ici à celui qui apportera un jour le texte de la fondation ; ce texte me donnera raison.

Ch. GILLEMAN.

(1) *Inventaire archéologique de Gand*, n° 425.

(2) *Id.*, n° 411.